

Mairie de Marolles-en-Brie Place Charles de Gaulle 94440 Marolles-en-Brie	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Délibération n° 2601/2019	Objet : Débat d'Orientations Budgétaires- Exercice 2019

Conseillers en exercice : 27

Présents : 20

Pouvoirs : 5

Absents : 2

Votants : 25

L'an deux mil dix-neuf, le 19 mars à 19 h00,

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 12 mars 2019, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Sylvie GERINTE, Maire,

Présents : Sylvie GERINTE, Maire.

Jean-Michel CARIGI, Marie-Paule BOILLOT, Pierre BORNE, Alain BOUKRIS, Danielle METRAL, Bernard KAMMERER, Arlette LEPARC, adjoints au Maire.

Joseph DUPRAT, Marie-France PELLETEY, Joël VILLAÇA, Alphonse BOYE, Florence TORRECILLA, Nathalie BOIXIERE, Martine HARBULOT, Dominique GOYER, Claude-Olivier BONNEFOY, Dominique MAIGNAN, Raymond CANTAREL, Maryse MATHIEU, conseillers municipaux.

Absents représentés : Jean-Luc DESPREZ donne pouvoir à Joseph DUPRAT, Virginie LECARDONNEL donne pouvoir à Bernard KAMMERER, Alexandre RICHE donne pouvoir à Sylvie GERINTE, Magali OLIVE donne pouvoir à Danielle METRAL, Samantha CRISIAS donne pouvoir à Maryse MATHIEU.**Absents** : Hakima OULD SLIMANE, Fabrice LEVEAU.

Madame Nathalie BOIXIERE a été nommée secrétaire de séance.

Vu l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, mentionnant le caractère obligatoire de la tenue d'un Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) dans les communes de 3 500 habitants et plus ;

Vu la loi NOTRe du 7 août 2015 indiquant que le Débat d'Orientations Budgétaires doit faire l'objet d'un Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) ;

Considérant que ce rapport doit comporter les orientations budgétaires envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et recettes, en fonctionnement comme en investissement ; la présentation des engagements pluriannuels et des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de la dette contractée ;

Considérant la Commission Finances du 15 mars 2019 ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,
A l'unanimité

ARTICLE UNIQUE : PREND ACTE du Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) pour l'exercice 2019 sur la base du Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB), ci-annexé.

CERTIFIE CONFORME

MAROLLES-EN-BRIE, le 19 mars 2019



Sylvie GERINTE

Maire de Marolles-en-Brie